

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2250

22 septembre 2011

## **SOMMAIRE**

Advent Global Fund107971	Nexoo Lux S.á r.l
Editions Mike Koedinger S.A107967	Noble Invest International107990
Financière C S.A	Nomad TV107990
Holding Financière de Mühlenbach S.A.	Nouveau Patin d'Or S. à r.l
107977	Oceni Opportunities S.A107993
Immo Kero s.à r.l107990	OCM Luxembourg EPOF S.à r.l 107994
JPMorgan Liquidity Funds107999	OCM Luxembourg OPPS VII Homer Hol-
LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l107968	dings S.à r.l107993
Marina Properties S.A107964	OCM Luxembourg POF IIIA S.à r.l 107993
Marita Spf S.A	OI-Books S.A
Marx S.à r.l	OI-Clothing S.A107995
MBS Fund107965	OI-Clothing S.A107994
Mebelux107966	OI-Games 2 S.A107999
Merin Holding SA SPF107966	OI-Games 2 S.A107998
Minafin Sàrl107966	OI-Games S.A107998
Minorco Peru Holdings S.à r.l107967	OI-Games S.A107998
MM Media Sales S.A107965	OI-Perfume S.A108000
MM Publishing S.A107967	OI-Perfume S.A107999
Möbelzentrum S.A	Olympus s. à r.l
Modesta Investments S.à r.l107967	Operauno S.A
Montbrun Révision S.àr.l107971	Pilgrim S.à r.l
Moonline Investment S.A107981	Ploett107966
Morgan & Meyer Insurance Broker 107986	RE Packaging S.à r.l107954
Motivhealth Luxembourg S.à r.l107989	RisenSky Solar Energy S.à r.l107994
NDIF S.A107967	Roseday Finance S.à r.l107986
Nehalux S.A	RT-Investment S.à r.l107971
Nemab S.à r.l107987	tempo! S.A
Ness107988	Vermeer Investment S.A 107982
Ness107988	Waco Luxembourg S.à r.l107995
Netsteam s.à r.l107986	
Noutral Signy 107097	Westinghold S A 107045



## RE Packaging S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 162.033.

## **STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Riverside Europe Fund IV, LP, a limited partnership established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, KY1-11, Grand Cayman, Cayman Islands registered under number 4765438,

Here represented by Marie Amet-Hermes, employee, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Name.** There is established by the appearing party, and all persons who will become shareholders thereafter, a private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10 <sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company will exist under the name of RE Packaging S.à r.l. (the "Company").

The Company is initially composed of one sole shareholder, owner of all the shares. The Company may, however, at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

# Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Managers (as defined in Article 9 of the Articles of Association below).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form what-soever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

## Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the sole shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.



## Chapter II. Capital, Shares

## Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is set at forty-five thousand euro (EUR 45,000.-) represented by five hundred and forty (540) ordinary shares (the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share), one hundred and forty (140) class A shares (the Class A Shares and, individually, a Class A Share), one hundred and forty (140) class C shares (the Class B Shares and, individually, a Class B Share), one hundred and forty (140) class C shares (the Class C Shares and, individually, a Class C Share), one hundred and forty (140) class E shares (the Class E Shares and, individually, a Class E Share), one hundred and forty (140) class F shares (the Class F Shares and, individually, a Class F Share), one hundred and forty (140) class G shares (the Class G Shares and, individually, a Class G Shares (the Class G Shares and, individually, a Class G Shares (the Class I Shares and, individually, a Class I Sha

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the repurchase of any class of shares as per article 8 of these Articles of Association, to offset any net realised losses, to make distributions to the sole shareholder or the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Association and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Association.

# Art. 8. Redemption of shares.

- 8.1 In the course of any given financial year, the Company may repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, any class of shares at a repurchase price as determined by the Board of Managers.
- 8.2 The repurchase of any class of shares in accordance with article 8.1 of these Articles of Association is permitted provided that: (i) a class of shares is always repurchased in full, it being understood that the Class of Ordinary Shares shall be the last class of shares to be repurchased; (ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the repurchase would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles of Association; (iii) the repurchase price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles of Association; and (iv) the repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company. The repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 7 of these Articles of Association.
- **Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

#### Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

**Art. 10. Board of Managers.** The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of at least three members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are reeligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.



The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

**Art. 11. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

- **Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Managers.** The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.
- **Art. 13. Powers of the Board of Managers.** The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Association to the sole shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.
- **Art. 14. Delegation of Powers.** The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.
- **Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 16. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

However, if the sole shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

**Art. 17. Statutory Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until



their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

# Chapter IV. Meeting of shareholders

**Art. 18. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon a call in compliance with the Law by the Board of Managers, in second order, by the auditor or, in third order, by shareholders representing more than half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

- Art. 19. Powers and Obligations of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by the Law or these Articles of Association, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.
- Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of June at 10:30 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.
- **Art. 21. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Association or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Association or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of these Articles of Association will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Association, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital.

One vote is attached to each share.

## Chapter V. Financial year, Distribution of profits

- **Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.
- **Art. 23. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed; the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The sole shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount



to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles of Association.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Association, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 26. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law.

# Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

#### Subscription and Payment

Thereupon, Riverside Europe Fund IV, LP, represented as stated above, subscribes to five hundred and forty (540) Class of Ordinary Shares, one hundred and forty (140) Class A Share, one hundred and forty (140) Class B Share, one hundred and forty (140) Class C Share, one hundred and forty (140) Class D Share, one hundred and forty (140) Class E Share, one hundred and forty (140) Class G Share, one hundred and forty (140) Class H Share and one hundred and forty (140) Class I Share having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of forty-five thousand euro (EUR 45,000.-); and

The amount of forty-five thousand euro (EUR 45,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,400.

## Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Managers of the Company for an unlimited period:

Class A Managers:

- Mr. Sam Henkes, Fund Accountant, born in Bombay (India), on October 12, 1980, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Marie Amet-Hermes, Manager Corporate Affairs, born in Châtenay-Malabry (France), on July 5, 1980, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Mr. Grégory Centurione, Chartered Accountant, born in Etterbeek (Belgium), on December 22, 1972, with professional address at 10A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Class B Managers

- Mr. Peter Parmentier, European Legal Counsel, born in Gent (Belgium) on July 2, 1972, with professional address at Avenue Lloyd George 7, 1000 Brussels, Belgium;
- Mr. Kai Köppen, Partner, born in Munich, Germany, on October 11, 1962, with professionnal address at Alter Hof 5, 80331 Munich, Germany.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

2. The registered office of the Company is fixed at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.



#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the representative with the undersigned notary.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trentième jour du mois de juin.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

# A COMPARU:

Riverside Europe Fund IV, LP, un limited partnership de droit des lles Caimans, ayant son siège social c/o Maple Corporate Service Limited, PO Box 309, Ugland House, KY1-11, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré sous le numéro 4765438,

Ici représentée par Marie Amet-Hermes, employée, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est ainsi constituée:

# Chapitre I er . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1 <sup>er</sup>. Forme, Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes les personnes qui deviendront associés par la suite, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adoptera la dénomination RE Packaging S.à r.l. (la «Société»)

La Société est au départ composée d'un seul associé, détenteur de toutes les parts sociales. La Société peut, à tout moment, être composée de plusieurs associés, mais sans dépasser quarante (40) associés, notamment à la suite d'un transfert de parts sociales ou de l'émission de nouvelles parts sociales.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 9 des Statuts ci-dessous).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, quelle qu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf autre restrictions dans les présents Statuts, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf autre restriction dans les présents Statuts, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.



Elle peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés votant suivant les quorum et majorité prévus par la Loi.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-) représenté par cinq cent quarante (540) parts sociales ordinaires (au pluriel, les Parts Sociales de Classe Ordinaire et, au singulier, une Part Sociale de Classe Ordinaire), cent quarante (140) parts sociales de classe A (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A et, au singulier, une Part Sociale de Classe A), cent quarante (140) parts sociales de classe B (au pluriel, les Parts Sociales de Classe B et, au singulier, une Part Sociale de Classe B), cent quarante (140) parts sociales de classe C (au pluriel, les Parts Sociales de Classe C et, au singulier, une Part Sociale de Classe C), cent quarante (140) parts sociales de classe D (au pluriel, les Parts Sociales de Classe D et, au singulier, une Part Sociale de Classe D), cent quarante (140) parts sociales de classe E (au pluriel, les Parts Sociales de Classe E et, au singulier, une Part Sociale de Classe E), cent quarante (140) parts sociales de classe F (au pluriel, les Parts Sociales de Classe F et, au singulier, une Part Sociale de Classe F), cent quarante (140) parts sociales de classe G (au pluriel, les Parts Sociales de Classe G et, au singulier, une Part Sociale de Classe H et, au singulier, une Part Sociales de Classe H et, au singulier, une Part Sociales de Classe I et, au singulier, une Part Sociale de Classe I et, au singulier, une Part Sociale de Classe I et, au singulier, une Part Sociale de Classe I et, au singulier, une Part Sociale de Classe I et, au singulier, une Part Sociale de Classe I) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toute prime payée pour toute part sociale en plus de la valeur nominale, sera versée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le rachat de toute classe de parts sociales tel que prévu à l'article 8 de ces Statuts, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits égaux aux profits et biens de la Société et un vote à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

L'associé unique peut librement transférer ses parts sociales lorsque la Société est composée d'un seul associé. Les parts sociales peuvent être librement transférées entre associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après sa notification à ou son acceptation par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, à une ou plusieurs reprises, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorité fixées par ces Statuts, ou le cas échéant, par la Loi, prévues pour la modification des présents Statuts.

## Art. 8. Rachat des parts sociales.

- 8.1 En cours de tout exercice social, la Société peut racheter, au choix de son associé unique ou de ses associés, toute classe de parts sociales à un prix de rachat déterminé par le Conseil de Gérance.
- 8.2 Le rachat de toute classe de parts sociales en application de l'article 8.1 de ces Statuts est autorisé sous réserve que: (i) une classe de parts sociales soit toujours rachetée entièrement, étant entendu que les Parts Sociales de Classe Ordinaire soit la dernière classe de parts sociales a être rachetée; (ii) l'actif net de la Société, comme documenté dans les comptes intérimaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, n'est pas, ou ne deviendra pas, après le rachat, inférieur au montant du capital social de la Société augmenté des réserves ne pouvant pas être distribuées selon les lois du Grand Duché de Luxembourg et/ou ces Statuts; (iii) le prix de rachat n'excède pas le montant des profits de l'exercice social en cours augmenté de tout profit profité et toute somme à allouer à la réserve selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou ces Statuts; et (v) le rachat est suivi par une réduction du capital de la Société. Le rachat sera décidé par les associés en conformité avec l'article 7 des Statuts.
- **Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

# Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (désigné comme le «Conseil de Gérance») composé de trois membres au moins, qui ne sont pas nécessairement associés (les «Gérants»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils seront en exercice jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais peuvent



être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

Art. 11. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, et qui sera responsable de la prise des minutes des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être organisée si deux Gérants le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance et des associés, (le cas échéant), sauf s'il est absent, auquel cas le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant et l'assemblée générale des associés peut nommer toute autre personne comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette assemblée.

Sauf en cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes ayant le droit de participer, une convocation par écrit ou par fax du Conseil de Gérance devra être envoyée au moins une semaine à l'avance. Chaque convocation précisera l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à aborder. Tous les Gérants peuvent renoncer à la convocation par consentement unanime à la réunion ou par écrit ou par fax. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues en temps et aux lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Chaque réunion du conseil se tiendra au Grand Duché de Luxembourg ou en un autre lieu que le Conseil de Gérance peut déterminer au cas par cas.

Un Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en mandatant un autre Gérant par procuration.

Le quorum du Conseil de Gérance sera la présence ou la représentation de la majorité des Gérants en fonction. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les personnes participant à la réunion peuvent communiquer les uns avec les autres. Cette participation sera considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est suffisante et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un seul ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et étant chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

- Art. 12. Minutes des réunions du Conseil de Gérance. Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront signées par le Président de la réunion et par le secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront annexées.
- Art. 13. Pouvoir du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.
- **Art. 14. Délégation de Pouvoirs.** Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, aux personnes ou agents de son choix.
- **Art. 15. Conflit d'Intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, si un Gérant ou fondé de pouvoirs peut avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 16. Représentation de la Société.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

Cependant, si l'associé unique ou les associés ont désigné un ou plusieurs Gérants de Catégorie A ou un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.



Art. 17. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 18. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 et 199 de la Loi ne sont pas applicables dans ce cas.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, qui sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours à compter de la réception du texte de la résolution proposée.

Sauf en cas d'associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Conseil de Gérance, accessoirement, par le commissaire aux comptes, ou éventuellement, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires qui y seront traitées.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant une autre personne associé ou non comme son mandataire, par écrit ou par fax.

Les assemblées générales des associés, en ce compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger si, de l'avis définitif du Conseil de Gérance, des événements de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous les autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

- Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société a plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à un autre endroit indiqué dans la convocation le premier lundi du mois de juin à 9 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- **Art. 21. Procédure, Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

# Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

- **Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.
- Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés; le Conseil de Gérance dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis pour approbation à l'associé unique ou, selon le cas, à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Des bénéfices nets de la Société, cinq pour cent (5 %) sont affectés à la réserve exigée par la Loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et pour aussi longtemps que cette réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.



L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. II/ elle peut décider d'affecter la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter ou de le distribuer aux associés comme dividende.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable établi par le Conseil de Gérance, faisant apparaître des fonds disponibles suffisants pour une telle distribution, à condition que le montant à distribuer ne dépasse pas les bénéfices réalisés depuis la fin de l'année sociale augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées ainsi que des sommes à allouer à des réserves exigées par la Loi ou par les Statuts.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti de manière égale aux détenteurs des parts sociales, au pro rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

## Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

#### Disposition transitoire

La première année sociale commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

## Souscription et Libération

Sur ces faits, Riverside Europe Fund IV, LP, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cinq cent quarante (540) Parts Sociales de Classe Ordinaire, cent quarante (140) Parts Sociales de Classe A, cent quarante (140) Parts Sociales de Classe B, cent quarante (140) Parts Sociales de Classe C, cent quarante (140) Parts Sociales de Classe D, une cent quarante (140) Parts Sociales de Classe E, cent quarante (140) Parts Sociales de Classe F, une cent quarante (140) Parts Sociales de Classe G, cent quarante (140) Parts Sociales Part Sociales de Classe I d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quarante cinq mille euros (EUR 45.000,-).

Le montant de quarante cinq mille euros (EUR 45.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ EUR 1,400.

#### Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées Gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A

- M. Sam Henkes, Fund Accountant, né à Bombay (Inde), le 12 octobre 1980, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- Mlle Marie Amet-Hermes, Manager Corporate Affairs, née à Châtenay-Malabry (France), le 5 juillet 1980, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- M. Grégory Centurione, Expert-Comptable, né le 22 décembre 1972 à Etterbeek (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 10A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duché Luxembourg;

Gérants de Catégorie B

- M. Peter Parmentier, European General Counsel, né le 2 juillet 1972 à Gand (Belgique), ayant son adresse professionnelle à Avenue Lloyd George 7, 1000 Brussels, Belgique;
- M. Kai Köppen, Partner, né à Munich, Allemagne, le 11 Octobre 1962, ayant son adresse professionnelle à Alter Hof 5, 80331 Munich, Allemagne.



La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

2. Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu au mandataire de la partie comparante, et signé par ce dernier avec le notaire instrumentant. Signé: M. AMET-HERMES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30429. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011097774/562.

(110110892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

# Marina Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 132.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011106938/10.

(110122888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

## Waldorf International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 118.594.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue/Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société WALDORF INTERNATIONAL SàRL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 118.594

a pris fin

le 27 juillet 2011

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Le 27 juillet 2011.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

Richard G.F. Turner

Expert-Comptable et Réviseur d'Entreprises agréé

Référence de publication: 2011107183/17.

(110122150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

#### Marita Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 47.427.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106940/9.

(110122766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.



## Marx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 22, rue John Grün.

R.C.S. Luxembourg B 39.209.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Pour MARX S.A R.L. Signature

Référence de publication: 2011106941/12.

(110123134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# MBS Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 37.077.

Extrait complémentaire du dépôt effectué le 14 juin 2011 réf. L110091358

En date du 3 mai 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- D'élire Monsieur Alain Demoustier, Natixis, 68, Quai de la Rapée, F-75012 Paris, en qualité d'Administrateur pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MBS Fund

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011106943/16.

(110122531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

## Westinghold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 27.119.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30.06.2011 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs REMIENCE Jacques, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, GILLET Etienne, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2017

Pour copie conforme Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011107185/17.

(110122763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# MM Media Sales S.A., Société Anonyme, (anc. tempo! S.A.).

Siège social: L-1618 Luxembourg, 10, rue des Gaulois. R.C.S. Luxembourg B 95.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011106952/11.

(110122939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.



## Mebelux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 134.512.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 2011.

Pour MEBELUX

Société à responsabilité limitée

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011106944/14.

(110122245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

#### Ploett, Société Civile.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg E 4.460.

Résolution prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 18 mars 2011

- 1. Suite à la démission de Monsieur Eric TROMPIER, l'Assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:
- Art. 16. Gérance. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, choisis parmi les associés ou en dehors d'eux, nommés par une décision extraordinaire des associés représentant l'unanimité des parts sociales. Quant à présent, Madame Françoise MAGI demeurant professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg et Monsieur Bruno MARCHAIS, demeurant professionnellement 1, Am Bongert, L-1270 Luxembourg sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée avec pouvoir de signature collectif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**AKELYS EUROPEAN SCORE** 

20, rue Jean-Pierre Beicht

L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011109197/21.

(110123231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# Merin Holding SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 46.165.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011106945/10.

(110123041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

## Minafin Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 107.406.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 28 juillet 2011. Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011106949/12.

(110123189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# Minorco Peru Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 159.311.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106950/10.

(110122740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# MM Publishing S.A., Société Anonyme,

(anc. Editions Mike Koedinger S.A.).

Siège social: L-1618 Luxembourg, 10, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 95.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Four mention aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Societes et Associations. Luxembourg, le 27 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011106953/11.

(110122925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

## NDIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 88.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)** 

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011106965/11.

(110122870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# Modesta Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.589.

Extrait des résolutions des associées prises en date du 26 juillet 2011

- 1. Madame Nancy BLEUMER a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.
- 2. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de société, née le 12 novembre 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MODESTA INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011106954/16.

(110122260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.



## LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 77.250,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper. R.C.S. Luxembourg B 147.865.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of July.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Me Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 18 July 2011,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.865, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 21 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1843 of 23 September 2009, amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt dated 27 June 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

#### Agenda

- 1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 63,125 (sixty-three thousand one hundred twenty-five euro) by an amount of EUR 14,125 (fourteen thousand one hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 77,250 (seventy-seven thousand two hundred fifty euro) via the issuance of 113 (one hundred thirteen) new ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and the allocation of an amount of EUR 52.56 (fifty-two euro and fifty-six cent) to the Company's share premium account, each to be paid up entirely by the contribution in kind and conversion of a receivable in a corresponding amount held by the Sole Shareholder against the Company;
  - 2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and
- 3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

#### First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 63,125 (sixty-three thousand one hundred twenty-five euro), represented by 505 (five hundred five) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, by an amount of EUR 14,125 (fourteen thousand one hundred twentyfive euro), to an amount of EUR 77,250 (seventy-seven thousand two hundred fifty euro), represented by 618 (six hundred eighteen) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, via the issuance of 113 (one hundred thirteen) new ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and the allocation of an amount of EUR 52.56 (fifty-two euro and fifty-six cent) to the Company's share premium account, each to be paid up entirely by the contribution in kind and conversion of receivables in a corresponding amount held by the Sole Shareholder against the Company (the Contribution).

The Sole Shareholder and the Company confirm via valuation reports that the Contribution (i) is freely transferable, certain liquid and immediately payable and (ii) is worth at least EUR 14,177.56 (fourteen thousand one hundred seventy-seven euro and fifty-six cent), which corresponds to the value of the 113 (one hundred thirteen) new ordinary shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to be issued to the Sole Shareholder and the share premium of EUR 52.56 (fifty-two euro and fifty-six cent). The valuation certificates, after having been signed ne varietur by the notary and the proxyholder, acting of behalf of the appearing parties, shall remain attached to the present deed to be filed and registered at the same time with the registration authorities.



All the 113 (one hundred thirteen) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in kind and the share premium has been paid in kind by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 14,177.56 (fourteen thousand one hundred seventy-seven euro and fifty-six cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, the Sole Shareholder holds 618 (six hundred eighteen) ordinary shares of the Company.

#### Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall be henceforth reworded as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 77,250 (seventyseven thousand two hundred fifty euro), represented by 618 (six hundred eighteen) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each."

#### Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

## Suit la version française du texte qui précède:

L' deux mille onze, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

#### A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par Philippe Detournay,

ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 18 juillet 2011,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l. (la Société), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.865, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer du 21 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1843 du 23 septembre 2009, modifié pour la dernière fois selon acte de Maître Carlo Wersandt du 27 juin 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

# Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital de la Société de son montant actuel de EUR 63.125 (soixante-trois mille cent-vingt-cinq euros) à un montant de EUR 77.250 (soixante-dix-sept mille deux cent cinquante euros) par voie d'émission de 113 (cent treize) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et l'allocation d'une prime d'émission de EUR 52,56 (cinquante-deux euros et cinquante-six cents), à être libérées intégralement par apport en nature et conversion de créances d'un montant correspondant détenues par l'Associé Unique à l'encontre de la Société;
  - 2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et
- 3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin



d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 63.125 (soixante-trois mille cent vingt-cinq euros), représenté par 505 (cinq cent cinq) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros), par le biais d'une augmentation de EUR 14.125 (quatorze mille cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 77.250 (soixante-dix-sept mille deux cent cinquante euros), représenté par 618 (six cent dix-huit) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros), par voie d'émission de 113 (cent treize) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et l'allocation d'une prime d'émission de EUR 52,56 (cinquante-deux euros et cinquante-six cents), à être libérées intégralement par apport en nature et conversion de créances d'un montant correspondant détenues par l'Associé Unique à l'encontre de la Société (l'Apport).

L'Associé Unique et la Société confirment par le biais de rapports d'évaluation que l'Apport (i) est librement transférable, certain et liquide et (ii) a une valeur égale à au moins EUR 14.177,56 (quatorze mille cent soixante-dixsept euros et cinquante-six cents), ce qui correspondant à la valeur des 113 (cent treize) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros), à être émises par la Société à l'Associé Unique ainsi que la prime d'émission de EUR 52,56 (cinquante-deux euros et cinquante-six cents). Les rapports d'évaluation, après avoir été signés ne varietur par le notaire et le mandataire des comparantes resteront annexés au présent acte pour être enregistrés et déposés avec celui-ci.

Toutes les 113 (cent treize) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en nature et la prime d'émission a été payée en nature par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 14.177,56 (quatorze mille cent soixante-dix-sept euros et cinquante-six cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient 618 (six cent dix-huit) parts sociales ordinaires de la Société.

#### Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR 77.250 (soixante-dix-sept mille deux cent cinquante euros), représenté par 618 (six cent dix-huit) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros)."

#### Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2011. LAC/2011/33765. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106917/160.

(110123260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.



## Montbrun Révision S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 38.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.501.

Suite à une cession dûment réalisée et notifiée le 28 juillet 2011, la totalité des mille cinq cents parts sociales représentant le capital social de MONTBRUN REVISION S. à r.l. sont dorénavant détenues par BDO Tax & Accounting, société anonyme, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 147.571, associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106955/14.

(110122454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# Advent Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.284.

L'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 16 juin 2011, a décidé de renouveler les mandats de:

Robert J. White, CPA Chief Financial Officer, Advent Capital Management LLC, 1065 Ave of Americas, 31 st Fl., New York, NY 10018 USA,

Rodd Baxter, General Counsel and Chief Compliance Officer, Advent Capital Management LLC, 1065 Ave of Americas, 31 st Fl., New York, NY 10018 USA,

Edward E. Johnson Jr., CIMA, Chief Operating Officer, Advent Capital Management LLC, 1065 Ave of Americas, 31 st Fl., New York, NY 10018 USA,

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Ainsi que:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

400, route d'Esch, L-1471 Esch-sur-Alzette,

Grand Duchy of Luxembourg

En qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour Advent Global Fund,

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011111933/26.

(110127545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

# RT-Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 162.583.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the twenty seventh of July;

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

# APPEARED:

The company "State Corporation for Assistance to Development, Production and Export of Advanced Technology Industrial Product "Rostekhnologii"", established and having its registered office in Russian Federation, Moscow, Gogolovsky boulevard, 21, bld. 1, registered by the Administration of the Federal Registration Service in Moscow on December 03, 2007 OGRN (primary state registration number) 107799030847, acting under the Federal Law dated November 23, 2007 No 270-FZ "On State Corporation "Rostechnologii",



here represented by Mrs. Nathalie PRIEUR, chartered accountant, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

- **Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "RT-Investment S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").
- **Art. 2.** The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

- Art. 4. The duration of the Company is unlimited.
- **Art. 5.** The corporate capital is set at seventy-five thousand Euro (75,000.- EUR) represented by seventy-five thousand (75,000) sharequotas of one Euro (1.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 6. The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 7.** The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.



**Art. 8.** Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

- **Art. 9.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.
- **Art. 10.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.
- **Art. 11.** The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

- **Art. 12.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.
- Art. 13. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:
  - interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
  - these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
  - the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.
  - Art. 14. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.
- **Art. 15.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.
- **Art. 16.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.
- **Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.
- **Art. 18.** In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

- **Art. 19.** With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.
- **Art. 20.** Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.



## Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31 st of December 2011.

## Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the seventy-five thousand (75,000) sharequotas have been subscribed by the sole shareholder the company "State Corporation for Assistance to Development, Production and Export of Advanced Technology Industrial Product "Rostekhnologii"", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of seventy-five thousand Euro (75,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

#### Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
- 2) Mr. Vadim STARTSEV, born in Chernigov region, (Ukraine) (formerly: USSR), on 30 <sup>th</sup> July 1959, with resident address at Drève de Lorraine, 45, B-1180 Brussels, Belgium, is appointed as manager of the Company for an undetermined duration.
- 3) The Company is validly bound in any circumstances and without restrictions by the individual signature of the manager.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand one hundred Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

## Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société "State Corporation for Assistance to Development, Production and Export of Advanced Technology Industrial Product "Rostekhnologii"", établie et ayant son siège social en Moscou (Russie), Gogolovsky boulevard, 21, bld. 1, inscrite au «the Administration of the Federal Registration Service in Moscow on December 03, 2007 OGRN (primary state registration number) 107799030847, acting under the Federal Law dated November 23, 2007 No 270-FZ "On State Corporation "Rostechnologii",

ici représentée par Madame Nathalie PRIEUR, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

- **Art. 1** er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "RT-Investment S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").
- **Art. 2.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option



d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR), représenté par soixante-quinze mille (75.000) parts sociales d'un euro (1,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 6.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

- **Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.
- **Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.



**Art. 11.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

- **Art. 12.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- **Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.
- Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.
- Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.
- **Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.
- **Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

- Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.
- **Art. 20.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

## Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

#### Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les soixante-quinze mille (75.000) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique la société "State Corporation for Assistance to Development, Production and Export of Advanced Technology Industrial Product "Rostekhnologii", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1. Le siège social est établi à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
- 2. Monsieur Vadim STARTSEV, né à Chernigov region, (Ukraine) (anciennement: USSR), le 30 juillet 1959, demeurant à Drève de Lorraine, 45, B-1180 Bruxelles, (Belgique), est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.



3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cent euros.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. PRIEUR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2011. LAC/2011/34175. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011111080/297.

(110126742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

## Holding Financière de Mühlenbach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 162.447.

## **STATUTS**

L'an deux mille onze, le dix-neuf juillet;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "TC PRIVATE EQUITY S.àr.l.", établie et ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127 rue de Mühlenbach et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 147964,

ici représentée par Maître Gerald STEVENS, avocat, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, en vertu de d'une procuration sous seing privé délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

## I. Nom, Durée, Objet, Siège social

- **Art. 1** er. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "Holding Financière de Mühlenbach S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").
  - Art. 2. La durée de la Société est illimitée.
- **Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.



Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand Duché du Luxembourg.

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à QUARANTE MILLE EUROS (40.000,- EUR), représenté par QUATRE CENT (400) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires ou convertibles ou obligations avec bons de souscription, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou obligations avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la Loi.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, § 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

# III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 15 mai à 15.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.



Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.



Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.
- **Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

#### V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

# VI. Exercice social - Bilan

- **Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

# VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### 107981



## Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

#### Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 400 actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société "TC PRIVATE EQUITY S.àr.l.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1 <sup>er</sup> mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- b) Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- c) Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
- 3. La société anonyme "TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A.", établie et ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127 rue de Mühlenbach et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 86995, est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.
- 4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.
  - 5. Le siège social est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. STEVENS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juillet 2011. LAC/2011/32937. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106804/241.

(110122137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

## Moonline Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



## MOONLINE INVESTMENT S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011106957/12.

(110122606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# Vermeer Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 162.548.

# **STATUTS**

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juin.

Pardevant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

SC PATRIMONIALE DU CHAMP, ayant son siège social à F-75008 Paris, 17 rue Quentin Bauchart, immatriculée au R.C.S. Paris sous le numéro 425106002, ici représentée par Mademoiselle Isabelle DESCHUYTTER, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 9 juin 2011.

Lequel pouvoir, après avoir été signé «ne varietur» par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Laquelle société comparante, représentée comme il vient d'être dit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

# Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1 er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VERMEER INVESTMENT S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Mamer.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

#### **Capital - Actions**

- **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente-et-un mille Euro) représenté par trois mille cents (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10.-€).
- **Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.



Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

**Art. 8.** Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

## **Administration - Surveillance**

**Art. 9.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de 3 membres au moins, actionnaires ou non. Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres. Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieux et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.



- Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.
- **Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

- **Art. 16.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.
- **Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

#### **Assemblées**

**Art. 18.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 19.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier lundi du mois d'avril à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

- **Art. 20.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.
  - Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

# Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 22.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

## **Dissolution - Liquidation**

Art. 23. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### 107985



## Disposition générale

**Art. 24.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se réunira en deux mille douze.

Par exception à l'article 9 et 13 des statuts le premier président ainsi que le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société

#### Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, SC Patrimoniale du Champ, prédite, déclare souscrire les trois mille cents (3100) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes ces actions ont été libérées à concurrence de 25% par des versements en espèces, de sorte que la somme d'EUR 7.750 (sept mille sept cent cinquante Euros) se trouve dès-à-présent à la disposition libre de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille deux cents euros (1.200 EUR)

#### Assemblée générale extraordinaire

La société comparante préqualifiée, représentée comme il vient d'être dit, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est été appelé à la fonction d'administrateur unique:
- Monsieur Michel GIRAUD, indépendant, né le 1 <sup>er</sup> octobre 1946 à Boulogne Billancourt, demeurant à F-83990 Saint Tropez, Villa Silaos Avenue Charles Camoin.
  - 2) Le mandat de l'administrateur unique viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2017.
  - 3) A été appelé aux fonctions de commissaire:
- Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) S.A., avec siège à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.70909
  - 4) Le mandat du commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.
  - 5) Le siège social est fixé à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Deschuytter , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2011. Relation: EAC/ 2011/ 8538. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-e.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011110356/204.

(110125759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.



## Roseday Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 154.521.

- 1. Suite à la cessions de parts intervenues avec effet au 12 Juillet 2011 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et LINTEGRO LIMITED, LINEWEB LIMITED et ORIGO CAPITAL OÜ, les 1,250,000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:
- LINTEGRO LIMITED, établie à 5 <sup>th</sup> Floor, 89 New Bond, Street, London W1S 1DA, England détient 625,000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune;
- LINEWEB LIMITED, établie à Trident Trust Company (B.V.I.) Limited, Trident Chambers, Wickhams Cay 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands détient 375,000 parts sociales d'une valeur nominate de EUR 0.01 chacune;
- ORIGO CAPITAL OÜ, établie à Pämu mnt 15 Tallinn 10141, Estonia détient 250,000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2011109203/21.

(110122285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

## Netsteam s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 2, Reidenerwee.

R.C.S. Luxembourg B 151.151.

## DISSOLUTION

#### Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 7 juillet 2011, numéro 2011/1464 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 14 juillet 2011, relation: CAP/2011/2620 de la société à responsabilité limitée "NETSTEAM s.à r.l.", avec siège social à L-8552 Oberpallen, 2, Reidenerwee, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 151 151, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 janvier 2010, publié au Mémorial C, numéro 528 du 11 mars 2010, ce qui suit:

- la société "G. SCHEUER, S.à r.l.", seule associée, a déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 7 juillet 2011,
  - la société dissoute n'a plus d'activités,
- l'associée a déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'elle assume tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-4981 Reckange-sur-Mess, 58, rue de la Montée.

Bascharage, le 5 août 2011.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2011114293/25.

(110129707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

# Morgan & Meyer Insurance Broker, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 48.689.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu le 9 mai 2011

Le Conseil d'Administration, après avoir pris acte de la démission de Madame Roser Massa Dalmau de son poste d'administrateur de la société avec effet au 9 mai 2011, a décidé de coopter avec effet au 9 mai 2011 au poste d'administrateur de la société Monsieur Mateo Nieto Dominguez, administrateur de sociétés, né le 28 août 1927 à Valence



(Espagne) domicilié au n° 15 2a, Carrera San Jeronimo, E-28014 Madrid (Espagne), pour une période se terminant lors de l'Assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

#### MORGAN & MEYER INSURANCE BROKER

Référence de publication: 2011106958/15.

(110122502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

#### Möbelzentrum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 7.220.

Le bilan au 31 décembre 2010 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106960/9.

(110122725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

## Nemab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.516,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.353.

Les comptes consolidés pour la période du 21 mai 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106962/12.

(110122272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

## Neutral Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.351.

## **EXTRAIT**

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 13 avril 2011 et a adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'Assemblée a reconduit les mandats d'administrateur de
- M. Frédéric Fasel, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Luxembourg)
- Mme Elisabetta Perazzetta, Via Ferrucio Pelli, 13, 6900 Lugano (Switzerland)
- M. Roberto Fior, Via Ferrucio Pelli, 13, 6900 Lugano (Switzerland)
- M. Vittore Greggio, Via Ferrucio Pelli, 13, 6900 Lugano (Switzerland)

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2012.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé Deloitte S.A. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2012.

Pour Neutral Sicav

Référence de publication: 2011106969/18.

(110123011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

#### Nehalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 118.304.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 7 juin 2011

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé de reconduire Messieurs Benoît CAILLAUD, Alain NOULLET, et Companies and Foundation Administration SA dans leurs mandats d'administrateurs et DATA GRAPHIC S.A. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2016.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011106966/16.

(110122420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# Ness, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2011106967/10.

(110122428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

## Financière C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.370.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 30 juin 2011

- 1) Il a été décidé de ratifier la cooptation de l'administrateur suivant décidée par le Conseil d'Administration de la Société en date du 14 février 2011:
- M. Mirko Dietz, employé privé, né le 20 octobre 1974 à Göppingen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Cette décision prend effet immédiat au 30 juin 2011 pour un mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015.

- 2) Il a été décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015:
- M. Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à München (Allemagne), avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- M. Jean-Louis Camuzat, né le 1 <sup>er</sup> septembre 1963 à Fontenay-aux-Roses (France), avec adresse professionnelle au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 3) Il a été décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de M. Ganash Lokanathen, employé privé, né le 5 juillet 1978 à Pahang (Malaisie), jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011111968/28.

(110127519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

#### Ness, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2011106968/10.

(110122429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.



## Motivhealth Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.889.

## DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le huit juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

Monsieur Gérard VERCRUYSSE, né le 25 décembre 1946 à Lomme (France), demeurant à F-75014 Paris, 25, rue Didot.

ici dûment représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6410 Junglinster (Luxembourg), 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société à responsabilité limitée "MOTIVHEALTH LUXEMBOURG S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, R.C.S. Luxembourg section B numéro 110889, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 180 du 26 janvier 2006.
- II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "MOTIVHEALTH LUXEMBOURG S.à R.L.", prédésignée, s'élève actuellement à 12.500.- EUR (douze mille cinq cents euro), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125.- EUR (cent vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.
- III.- Que le comparant est propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société à responsabilité limitée "MO-TIVHEALTH LUXEMBOURG S.à R.L.".
- IV.- Que l'activité de la société "MOTIVHEALTH LUXEMBOURG S.à R.L." ayant cessé, le comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
  - V.- Que le comparant, en tant qu'associé unique, se désigne comme liquidateur de la société.
- VI.- Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- VII.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.
- VIII.- Que partant, la liquidation de la société "MOTIVHEALTH LUXEMBOURG S.à R.L." est à considérer comme faite et clôturée.
- IX.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
  - X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des parts sociales.
- XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juillet 2011. Relation GRE/2011/2650. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106959/52.

(110123201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.



## Nexoo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 154.947.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 2011.

Pour NEXOO LUX S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011106971/13.

(110122237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

## Noble Invest International, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 69.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)** 

Domiciliataire

Référence de publication: 2011106972/11.

(110122896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

### Nomad TV, Société Anonyme.

Siège social: L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch.

R.C.S. Luxembourg B 149.572.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106973/9.

(110122172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

### Immo Kero s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.578.

### **STATUTS**

L'an deux mille onze, le sept juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Rahim SKRIJELJ, chauffeur-magasinier, né à Berane (Monténégro) le 24 avril 1974, demeurant à L-3253 Bettembourg, 59, route de Luxembourg.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

## Titre I er . Raison sociale, objet, siège, durée

- **Art. 1 er.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet la mise en valeur, la promotion, l'échange, la négociation, la vente, l'achat, l'expertise, la gestion, la location et la gérance de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, ainsi que l'activité d'agent immobilier.



Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 3. La société prend la dénomination de "IMMO KERO s.à r.l.".
- Art. 4. Le siège social est établi à Bettembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

#### Titre II. Capital social, apports, parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

- **Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
  - Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

#### Titre III. Gérance

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

## Titre IV. Décisions et assemblées générales

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.



Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

## Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

- Art. 16. L'exercice social commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.
- **Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

## Titre VI. Dissolution, liquidation

- **Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

### Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2011.

### Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Rahim SKRIJELI, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

## Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

### Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Madame Marie KEIFF, agent immobilier, née à Metz (France) le 20 août 1962, demeurant à L-4026 Esch-sur-Alzette, 206, rue de Belvaux est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée.
  - 2.- Monsieur Rahim SKRIJELJ, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.
  - 4.- Le siège social est établi à L-3253 Bettembourg, 59, route de Luxembourg.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).



Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SKRIJELJ, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 15 juillet 2011. Relation: CAP/2011/2657. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 1 er août 2011.

A. WEBER.

Référence de publication: 2011111485/137.

(110126921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

## Nouveau Patin d'Or S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 40, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.723.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 2011.

Pour NOUVEAU PATIN D'OR S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011106975/13.

(110122235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

## Oceni Opportunities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.835.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011106977/10.

(110123066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

### OCM Luxembourg OPPS VII Homer Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.760.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Szymon DEC

Gérant

Référence de publication: 2011106979/12.

(110122872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

## OCM Luxembourg POF IIIA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.180.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 11 juillet 2011

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé d'accepter la démission de Mr Martin GRAHAM du son poste de gérant.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM LUXEMBOURG POF IIIA SARL

Szymon DEC

Gérant

Référence de publication: 2011106980/14.

(110122874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

## RisenSky Solar Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 162.076.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2011

En date du 22 juin 2011, les actionnaires de RisenSky Solar Energy S.à r.l. («la Société») ont pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Monsieur Peng Jiang en qualité de gérant avec effet au 22 juin 2011;
- De nommer Monsieur Hao Zhi, né le 21 janvier 1977 à Shanghai, Chine, ayant son adresse professionnelle à Changning District Yanan West Road, 200336, Shanghai, Chine, en tant que gérant, avec effet au 22 juin 2011, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011107032/18.

(110122119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

#### OCM Luxembourg EPOF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.601.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 11 juillet 2011

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé d'accepter la démission de Mr Martin GRAHAM de son poste de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM LUXEMBOURG EPOF SARL

Szymon DEC

Gérant

Référence de publication: 2011106982/14.

(110122892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

### OI-Clothing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.717.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 14 juillet 2011

## Résolution

Le mandat du commissaire venant à échéance, l'Assemblée décide de prolonger le mandat de Ernst & Young jusqu'à l'assemblée générale à être tenue en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106985/15.

(110123274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.



## OI-Books S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 147.674.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2011106983/9.

(110123277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

## OI-Clothing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 136.717.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2011106984/9.

(110123273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

## Waco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 2.248.375,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 112.430.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Waco International Ltd, a limited company, having its registered office at Mary Street -Walker House, KY 908 GT Georges Town, Cayman Islands registered with the Registrar of Companies Cayman Islands under number WK-157656, being the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Ms. Elodie Duchêne, Attorney at Law, with professional address at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of a proxy signed on 30 June 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following: It is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Waco Luxembourg S.à r.l.", governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one million two hundred sixty-eight thousand Euros (EUR 1,268,000.-), with registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112430 incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Jacques Delvaux, dated 23 November 2005, published on 1st March 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 449, page 21520 (the "Company"). The Company articles of incorporation (the "Articles") have been amended on 9 December 2005 pursuant to a deed of Maître Marthe Thyes-Walch, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, published on 29 March 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 642, page 30773, on 14 February 2006 pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, published on 31 May 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1062, page 50953 and on 16 April 2008 pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, published on 13 June 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1468, page 70419.

The appearing party, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred eighty thousand three hundred seventy-five Euros (EUR 980,375.-) in order to raise it from its current amount of one million two hundred sixty-eight thousand Euros (EUR 1,268,000.-) to two million two hundred forty-eight thousand three hundred seventy-five Euros (EUR 2,248,375.-) by creating and issuing thirty-nine thousand two hundred fifteen (39,215) new shares having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, (the "New Shares"), together with a total share premium of an amount of forty-two Euros forty-five cent (EUR 42.45);



- b. Subscription and full payment by the Sole Shareholder of the New Shares, together with a total share premium of an amount of forty-two Euros forty-five cent (EUR 42.45), by a contribution in kind consisting of a receivable as further described in a report of the board of directors (conseil de gérance) of the Company dated 30 June 2011;
- c. Subsequent modification of paragraph 1 of Article 6.1 of the articles of incorporation of the Company ("Subscribed and paid up share capital"); and
  - d. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred eighty thousand three hundred seventy-five Euros (EUR 980,375.-) in order to raise it from its current amount of one million two hundred sixty-eight thousand Euros (EUR 1,268,000.-) to two million two hundred forty-eight thousand three hundred seventy-five Euros (EUR 2,248,375.-) by creating and issuing thirty-nine thousand two hundred fifteen (39,215) New Shares having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, together with a total share premium of an amount of forty-two Euros forty-five cent (EUR 42.45).

#### Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated here above, DECLARES to subscribe for the New Shares, together with a share premium, by a contribution in kind consisting of a receivable (the "Contribution"), as further described in a report of the board of directors (conseil de gérance) of the Company dated 30 June 2011 (the "Company's Report").

The Company's Report valued the Contribution at nine hundred eighty thousand four hundred seventeen Euros forty-five cent (EUR 980,417.45) and is allocated as follows:

- An amount of nine hundred eighty thousand three hundred seventy-five Euros (EUR 980,375.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- An amount of forty-two Euros forty-five cent (EUR 42.45) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

This report, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

#### Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles of the Company ("Subscribed and paid up share capital"), so that it shall henceforth read as follows:

**6.1. Subscribed and paid up share capital.** The Company's corporate capital is fixed at two million two hundred forty-eight thousand three hundred seventy-five Euros (EUR 2,248,375.-), divided into eighty-nine thousand nine hundred thirty-five (89,935) shares («parts sociales»), with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-), all fully subscribed and entirely paid up.

There being no further business, the meeting is terminated.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précèdent:

L'an deux mille onze, le trentième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### A COMPARU:

Waco International Ltd, une limited company, ayant son siège social situé au Mary Street -Walker House, KY – 908 GT Goerges Town, lles Caymans, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés des lles Caymans sous le numéro WK-157656, étant l'associé unique de la Société (l' «Associé Unique»);

Ici representé par Melle Elodie Duchêne, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée le 30 juin 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.



La partie comparante, dument représentée comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire soussigné de constater les faits suivants:

Qu'elle est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination «Waco Luxembourg S.à r.l.», régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de un million deux cent soixante-huit mille Euros (EUR 1.268.000,-), ayant son siège social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B112430, constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jacques Delvaux, daté du 23 novembre 2005, publié le 1 er mars 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 449, page 21520 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés le 9 décembre 2005 suivant un acte de Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié le 29 mars 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 642, page 30773, le 14 février 2006, le 14 février 2006 suivant un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié le 31 mai 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1062, page 50953 et le 16 avril 2008 par un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié le 13 juin 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1062, page 70419.

La partie comparante, dument représentée comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

- a) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent quatre-vingt mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 980.375,-) de manière à le porter de son montant actuel de un million deux cent soixante-huit mille Euros (EUR 1.268.000,-) à deux millions deux cent quarante-huit mille trois cent soixante quinze Euros (EUR 2.248.375,-) par la création et l'émission trente neuf mille deux cent quinze (39.215) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, (les «Nouvelles Parts Sociales») avec une prime d'émission d'un montant total de quarante-deux Euros quarante-cinq centimes (EUR 42,45);
- b) Souscription et paiement intégral par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales, avec une prime d'émission d'un montant total de quarante-deux Euros quarante-cinq centimes (EUR 42,45), par un apport en nature consistant en une créance telle que décrite par le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 30 juin 2011;
  - c) Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 6.1 des statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»);
  - d) Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent quatre-vingt mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 980.375,-) de manière à le porter de son montant actuel de un million deux cent soixante-huit mille Euros (EUR 1.268.000,-) à deux millions deux cent quarante-huit mille trois cent soixante quinze Euros (EUR 2.248.375,-) par la création et l'émission trente neuf mille deux cent quinze (39.215) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, avec une prime d'émission d'un montant total de quarante-deux Euros quarante-cinq centimes (EUR 42,45).

## Souscription - Paiement

L'Associé Unique, dûment représenté comme stipulé ci-dessus, DECLARE souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, avec une prime d'émission, par un apport en nature consistant en une créance (l'«Apport») telle que décrite dans le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 30 (le «Rapport de la Société»).

Le Rapport de la Société évalue l'Apport à neuf cent quatre vingt mille quatre cent dix-sept Euros quarante-cinq centimes (EUR 980.417,45) et est alloué comme décrit ci-dessous :

- Un montant de neuf cent quatre-vingt mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 980.375,-) est alloué au compte capital social de la Société; et
- Un montant de quarante-deux Euros quarante-cinq centimes (EUR 42,45) est alloué au compte réserve prime d'émission de la Société.

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

## Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier le paragraphe 1 de l'article 6.1 des Statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»), lequel sera dorénavant libellé comme suit:

**6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social est fixé à deux millions deux cent quarante-huit mille trois cent soixante quinze Euros (EUR 2.248.375,-) représenté par quatre vingt neuf mille neuf cent trente-cinq (89.935) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), toutes entièrement souscrites et libérées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

## SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés EUR 2.500.-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: E. DUCHENE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30131. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108177/163.

(110123907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

### OI-Games S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.203.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011106986/9.

(110123275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

### OI-Games S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.203.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 14 juillet 2011

#### Résolution

Le mandat du commissaire venant à échéance, l'Assemblée décide de prolonger le mandat de Ernst & Young jusqu'à l'assemblée générale à être tenue en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106987/15.

(110123276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

## OI-Games 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.838.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 14 juillet 2011.

## Résolution:

Le mandat du commissaire venant à échéance, l'Assemblée décide de prolonger le mandat de Ernst & Young jusqu'à l'assemblée générale à être tenue en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106988/14.

(110123280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.



## Pilgrim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 136.580.

Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises le 26 juillet 2011

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1 er juin 2011.

Par conséquent les adresses professionnelles de Szymon DEC et de Jean-Pierre BACCUS deviennent également 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PILGRIM SARL Szymon DEC

Manager

Référence de publication: 2011107005/16.

(110122090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

## OI-Games 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 148.838.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2011106989/9.

(110123281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

## OI-Perfume S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 143.581.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2011106990/9.

(110123278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

## JPMorgan Liquidity Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 25.148.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Avril 2011

Composition du Conseil d'Administration:

- L'Assemblée a noté la démission de Madame Andrea L Hazen, en tant qu'Administrateur, avec effet au 31 mars 2011.
- L'Assemblée a confirmé la cooptation par le Conseil d'Administration de Monsieur James B Broderick (résident à Knole Hill Cottage, 22 Water Lane, Cobham, Surrey, KT11 2PB United Kingdom) avec effet au 31 mars 2011. Monsieur James B Broderick a remplacé Madame Andrea L Hazen en tant qu'Administrateur de la Société.
- L'Assemblée a décidé d'élire Monsieur James B Broderick en date du 31 mars 2011, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 novembre 2011.
- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur lain Saunders, Monsieur Jacques Elvinger,' Monsieur Pierre Jaans, Monsieur Jean Frijns, Monsieur Robert van der Meer et Monsieur Berndt May en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 novembre 2011.
- L'Assemblée a décidé de réélire PriceWaterHouseCoopers en date du 29 avril 2011, en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 novembre 2011.

Au 29 avril 2011, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. lain OS Saunders (Président du Conseil d'Administration)



- M. Jacques Elvinger
- M. Pierre Jaans
- M. Jean Frijns
- M. Robert van der Meer
- M. Berndt May
- M. James B Broderick

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

JPMorgan Liquidity Funds

Au nom et pour le compte de JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011113697/36.

(110129677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

## OI-Perfume S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 143.581.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 14 juillet 2011.

Résolution:

Le mandat du commissaire venant à échéance, l'Assemblée décide de prolonger le mandat de Ernst & Young jusqu'à l'assemblée générale à être tenue en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106991/14.

(110123279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

## Olympus s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011106992/10.

(110122264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# Operauno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 145.664.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2011106993/11.

(110123309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

diteur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck